

nombre d'années à la demande du docteur Bergin, député de Cornwall aux Communes.

Quand le plan fut présenté, il était accompagné, je crois, par une estimation du coût probable de l'entreprise; mais cette estimation ayant été perdue, M. Tom. S. Rubidge fut prié d'en fournir une copie, ce qu'il a fait avec les lettres qui accompagnent la présente.

Au sujet de cette affaire, il n'est pas hors de propos de dire que le projet paraît avoir été examiné et discuté à fond avant le commencement des travaux du canal Cornwall, il y a plus de cinquante-cinq ans; et à juger par l'état des choses, il ne paraît pas avoir été regardé avec faveur, ce qui ne saurait guère être regretté par personne de ceux qui n'ont à cœur que les intérêts de la navigation par la voie de ce canal. En ce qui regarde la facilité de l'entrée ou de la sortie du canal, on ne saurait présenter aucune raison d'aucun poids quelconque de ressusciter ce projet, si ce n'est qu'il permettrait à une plus grande quantité d'eau d'entrer dans le canal à environ deux milles en aval de l'extrémité d'amont, et d'alimenter le canal avec les eaux d'une plus grande étendue de terre; mais on ne doit pas oublier que dans tous les cas, en amont de l'écluse n° 20 et sur toute la distance—43 milles—immédiatement en aval, le canal est et doit continuer d'être de la largeur ordinaire, tant que devront primer les considérations d'économie.

La question du "frazil," tout intéressante qu'elle soit en elle-même et dans ses effets sur l'admission de l'eau en certains temps de l'hiver, n'a rien du tout à faire avec la navigation du canal, qui ne commence, comme tout le monde le sait, qu'après la saison où peut s'accumuler le *frazil*, et qui se termine avant celle où il peut se former. La question semble donc en grande mesure se résoudre à savoir s'il est préférable de dépenser près d'un million de dollars à seule fin de faire plaisir au député de Stormont et Cornwall, ou de réserver cet argent pour des objets d'utilité réelle.

J'apprends de source croyable que ce monsieur, dans une harangue alambiquée,—surtout remarquable par sa longueur et son vide—a occupé dernièrement dans la Chambre des Communes plusieurs heures à parler du canal Cornwall et des auteurs du projet de ce canal, donnant à entendre combien les choses seraient aujourd'hui différentes, si ces auteurs avaient eu quelque prévoyance, une bien faible part même de la singulière pénétration avec laquelle il peut, lui, envisager le passé.

Bien plus, il a démontré que les défauts de mon humble personnalité—aggravés par mon opiniâtreté—ont persévéré et continué à éterniser des maux, passés, présents et futurs, qui sont tels, qu'il se voit forcé de porter la question devant le parlement; et bien qu'il ne s'agisse pas d'une affaire de charpentier humaine, il ne s'en croit pas moins de force à déterminer la ligne de conduite que devait adopter le gouvernement à ce sujet, indépendamment de l'avis d'autrui.

Il est réellement surprenant comme certaines personnes ont le don d'arriver à toutes sortes de connaissances d'ailleurs, apparemment aussi bien partagées d'intellects, sans incapables d'atteindre, malgré l'avantage de leurs études et de leur expérience. Cependant, il se rencontre quelquefois de ces phénomènes qui résistent à l'examen. Mais ils sont rares.

De son point de vue élevé, et grâce à sa persévérante vision, le digne docteur constate que rien n'a été bien fait, et ne saurait vraiment être bien fait sur le canal Cornwall, tant que tout ce qui en dépend n'aura pas été retiré des mains du gouvernement et confié exclusivement à son contrôle éclairé, ou à celui d'une personne comme lui, qui puisse tout de suite et tout à la fois régler les soupapes, les plaques de roulement, tout ce qui concerne les vanteaux, le fonctionnement des treuils, l'effet du service des chaînes sur le système des éclusiers, la position ou le tracé de la ligne, des entrées, ou tout ce qui peut être nécessaire pour tout mettre en bon état et tout maintenir dans les meilleures conditions possibles.

Je me creuse vainement la tête pour comprendre comment j'ai pu avoir le malheur de mériter l'ire, ou plutôt de tomber si bas dans l'estime d'un homme qui semble avoir en partage de si rares notions de justice et d'honneur, en même temps que des traits distinctifs tels que ceux que dénote le discours mentionné plus haut.

Il est vrai, néanmoins, qu'on ne regarde guère généralement comme un très valeureux exploit, même pour un officier non combattant, de frapper un homme dont les mains sont liées, ni même pour un chevalier de la lance, d'attaquer, dans l'endroit du pays le plus en vue, le caractère, professionnel ou autre, de quelqu'un qui est absent et à qui il est impossible de répondre. Néanmoins, dans pareilles occurrences, je présume que beaucoup dépend de l'esprit de justice, du sens d'honneur et du motif de l'assailant.

Avant de terminer la présente lettre, je dirai que l'exhumation pour l'occasion de ces monceaux de pièces vieilles, et l'usage qu'on en a fait ainsi que de tant d'autres matières à peu près oubliées, ressemblent fort à l'œuvre du jongleur qui se serait donné pour mission d'amuser ceux qui auraient assez de patience pour endurer de pareilles diatribes contre un absent, quand celui-ci n'a pas plus d'affaires à eux que le digne docteur n'a eu affaire avec le premier bill de la réforme du parlement, ou avec le règlement de la question des réserves du clergé.

Il semblerait donc que si ce langage a été tenu, c'est bien parce que son auteur jouissait de l'avantage proverbial qui appartient au ramoneur, d'être sûr qu'on ne lui rendra pas la pareille.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur,

JOHN PAGE, ingénieur.

M. le secrétaire des chemins de fer et canaux.

3. Que le dit John Page, l'auteur de la dite lettre, est un fonctionnaire salarié du ministère des chemins de fer et canaux; qu'il a été employé depuis des années dans le service public, et que, par conséquent, il n'ignore rien de ce qui est dû à la dignité de cette chambre et à la considération et au respect qui s'attachent à ses membres.

4. Que la dite lettre du dit John Page qui a été ainsi soumise à cette chambre le dit 17e jour d'avril 1889, constitue un libelle scandaleux, faux et malicieux envers un membre de cette chambre et qu'elle fait preuve d'un souverain mépris pour les privilèges et l'autorité constitutionnelle du parlement.

La chambre se rappellera, sans doute, que l'année dernière j'ai profité de l'occasion pour faire connaître au parlement, ce que je croyais avoir été des erreurs commises au sujet de la construction et de l'élargissement du canal Cornwall. J'ai cru devoir faire remarquer que l'on avait commis une erreur, d'abord en choisissant ce site et ensuite, j'ai dit que l'ingénieur en chef des canaux avait dû se tromper.

J'ai cru qu'il était de mon devoir comme membre du parlement d'en agir ainsi, parce que j'avais toujours ces grands travaux sous les yeux, et parce que j'avais raison de croire que nous nous trouvions en face d'un grand danger pour le commerce et la navigation du pays. J'ai peut-être parlé violemment sur ce sujet, mais je me suis tenu strictement dans les limites de ce que je croyais être la vérité, afin d'éveiller l'attention du gouvernement sur la dangereuse condition de ces grands travaux publics. Je n'avais pas l'intention de manquer de courtoisie envers l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux. Au contraire, avant de mettre cette motion sur l'ordre du jour, je me suis mis en communication avec lui. Je lui ai dit quels étaient les documents, les rapports et les plans dont j'avais besoin, et il m'a répondu qu'il n'avait jamais vu ces documents, ces rapports ou ces plans, et qu'il n'en avait pas en sa possession. Je lui ai dit où il pourrait se les procurer et, à sa propre demande, je les lui ai envoyés avec une lettre très courtoise.

Après plusieurs semaines, lorsque j'eus besoin de ces documents, avant de faire mes déclarations devant la chambre, je me suis rendu au ministère des chemins de fer et canaux, et j'ai demandé au secrétaire quand il pourrait me remettre ces documents. Il envoya un messenger chez M. Page, et quelques minutes après, le messenger m'apportait ces documents, et il les déposa sur la table avec le message suivant: Je vous souhaite de la chance avec vos vieux livres. C'est là toute l'attention qu'il a apportée à cette affaire. Plusieurs députés étaient présents lorsque ce message fut apporté.

Au lieu de faire un rapport sur les déclarations que j'avais faites et qui pouvaient avoir une cer-